

COMPTE RENDU DU CONSEIL
du 10 juillet 2020
OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance : Eve SANS

Le compte rendu est adopté.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 27 mai 2020.

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
18	25/06/2020	Préemption immeuble 145 145b avenue nationale Parcelles AE 745 746 252 consorts Lauriot – 140 000 euros Projet de renouvellement urbain de valorisation des services de proximité de santé
19	29/06/2020	Solution BI Cabinet abonnements et contrats Contrat abonnement annuel 600 € HT Contrat sms annuel de 60 € HT
20	30/06/2020	Location logement 1 rue des Troènes Avenant Annulation de la provision sur charges de 120 euros mensuels La locataire a contracté à son nom des contrats eau, gaz, électricité.

ADMINISTRATION GENERALE

2020-048 Elections sénatoriales : désignation des conseillers municipaux délégués titulaires et suppléants

Les prochaines élections sénatoriales sont prévues le 27 septembre. Elles concernent les départements de la série 2 dont le département de la Sarthe.

Aussi le conseil municipal doit désigner ses représentants pour ce scrutin.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'Arnage de se réunir ce jour, le 10 juillet, afin de désigner **15 délégués titulaires 5 délégués suppléants**.

-Les 15 délégués et les 5 suppléants seront élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle

de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le dépôt des listes sera constaté le jour de la séance.

Suite au vote sont désignés délégués :

Titulaires :

1. Thierry COZIC
2. Eve SANS
3. Willy JOURDAIN
4. Elise POIRREE
5. Gilles CHALUMEAU
6. Claire HOUYEL
7. Laurent CHARRETIER
8. Karen LEMEUNIER
9. Serge DODIN
10. Francine DAGUET
11. Emmanuel BRASSEUR
12. Céline BLONDEAU
13. Pierre-Olivier MARSAL
14. Yolande BONIN
15. Jean-Luc ABRAHAM

Suppléants :

16. Nelly GUERINEAU
17. Jeannick MONCHATRE
18. Isabelle REGOUIN
19. Guénhaël UZEL
20. Isabelle FRENEHARD

COMMENTAIRES/

2020-049 Désignation des membres du collège habitants du conseil d'administration de l'Établissement public d'Arnage

Comme le rappellent les statuts du conseil d'administration de l'établissement public, les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du Maire après avis des membres du Collège élus.

M. le Maire rappelle l'article 6 des statuts de l'Établissement fixant à 6 le nombre de membres du collège des habitants et des acteurs locaux du tissu associatif.

M. le Maire présente au Conseil municipal, qui après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres du Collège « Associations et habitants » les personnes suivantes :

M Nicolas LECHAT
M Frédéric MOULIN
Mme Sylvie HOUDU
Mme Sophie GUILLOT
Mme Nicole DESCHENES
M Daniel CADEAU

COMMENTAIRES :

La séance du Conseil municipal est levée à 19H00